

Forum social européen
Samedi 16 octobre 11h 30-13 h 30

SÉMINAIRE "HIJAB : LE DROIT DE LA FEMME DE CHOISIR"

**Observations de séance et intervention de
Bernard Cassen**

Le séminaire sur le voile (hijab) du FSE se présentait dans la composition suivante dans le programme :

Séminaire « Hijab : a woman's right to choose ». Avec : Raghad Altikriti (Muslim Association of Britain) ; Shami Chakrabarti (Liberty) ; Christine Delphy (Collectif Ecole Pour Toutes et Tous) ; Tariq Ramadan (Collectif des Musulmans de France) ; Arlene Rodrigues (Assembly for the Protection of Hijab) ; Salma Yaqoob (Stop the War Coalition). Co-Chairs : Milena Buyum (NAAR) and MCB representative (tbc). Organisateur : National Assembly Against Racism (Britain) ; Muslim Association of Britain ; Stop the War Coalition (Britain). Soutenu par : Assembly for the Protection of Hijab ; Muslim Council of Britain ; Collectif Une Ecole Pour Toutes et Tous (France) ; Collectif des Musulmans de France ; Collectif des Feministes pour l'Egalite (France) ; National Union of Students Black Students (Britain) ; 1990 Trust (Britain).

I.- OBSERVATIONS

1.- Une caricature de « séminaire »

La première et la plus choquante des caractéristiques de ce « séminaire » auquel assistaient environ 300 personnes est que la tribune (7 personnes dont 6 femmes, Tariq Ramadan, indiqué sur le programme, n'étant pas présent) était exclusivement composée d'adversaires farouches, et parfois virulent (e) s de la loi française sur l'interdiction de signes religieux ostensibles à l'école. Pour les organisateurs de ce « séminaire », le « droit de choisir » figurant dans le titre ne s'étendait visiblement pas à la composition de la tribune...

Il n'y a donc eu aucun débat entre intervenant (e) s de la tribune, chacun (e) répétant exactement le même discours. Seul l'intervenant dont j'ai seulement pu noter le prénom (Alex), tout en étant lui aussi hostile à la loi, a au moins apporté des informations de caractère juridique. Il a, en particulier, commenté l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme qui énonce les limites aux manifestations publiques de convictions religieuses, article qui, selon son interprétation, n'autorise pas la loi française.

Pourtant, a-t-il ajouté, la Cour européenne des droits de l'homme a débouté les adversaires de la loi turque interdisant le voile à l'université !

A partir de cette jurisprudence, a-t-il précisé, les choses se présentent donc très mal pour un éventuel recours contre la loi française devant cette Cour...

2.- Une confusion permanente sur l'objet de la loi

La cible unique du séminaire-réquisitoire, comme on vient de le voir, était la récente loi française sur les signes religieux ostensibles à l'école. Bien que deux intervenant (e) s aient quand même incidemment rappelé – sans trop y insister – qu'elle portait seulement sur la manifestation de ces signes au sein de l'école publique, l'impression qui ressortait des prises de parole de la tribune, surtout pour un public peu ou pas informé, est que cette loi visait tous les moments de la vie et tous les lieux publics, y compris la rue.

Cette confusion a permis des accès répétés d'indignation à la tribune, enclenchant des salves d'applaudissements de la salle.

3.- Des propos outranciers

Plusieurs intervenantes ont évoqué qui « l'islamophobie et le racisme français », qui la « dictature étatique française », qui la « nature raciste de la loi », qui la « tradition raciste française ».

Personne, à la tribune, n'a jugé utile de distinguer entre, d'un côté, la France et les Français en général, et, d'un autre côté, des politiques françaises menées à tel ou tel moment de l'histoire, et par telles ou telles forces. Personne n'a non plus rappelé une autre tradition française : celle des grandes luttes anti-racistes et anti-coloniales qui font aussi partie de l'histoire de la République.

Personne n'a davantage indiqué que le nombre de conflits avec des jeunes filles refusant de quitter le voile ne dépassait pas actuellement la centaine, sur 7 ou 8 millions (je n'avais pas le chiffre exact sous la main) d'enfants scolarisés.

La aussi, l'impression créée était qu'il s'agissait d'une crise grave entre, d'un côté, « les » musulmans, soutenus par des « anti-racistes » (dont ceux présents dans la salle), et, de l'autre, la France et les Français. Un discours aussi nuancé que celui d'Ariel Sharon dénonçant l'« antisémitisme » français et appelant les juifs français à émigrer en Israël !

4.- Une intolérance jamais vue dans un forum social

C'est seulement dans la partie de la séance consécutive aux interventions de la tribune (une petite demi-heure) qu'un semblant de débat a pu avoir lieu. Je dis bien un semblant de débat, car les quelques personnes tentant

de remettre en cause, de la salle, le contenu de certaines interventions ont été copieusement huées, sifflées et interrompues, une vingtaine d'hommes assis aux premiers rangs jouant le rôle de chefs de claque. Avec de tels chaperons, le « droit de choisir » le voile pour les jeunes femmes musulmanes sur lesquelles ils peuvent avoir une influence ne fait plus l'ombre d'un doute... Et chacun a pu apprécier l'attachement de ces militants au débat démocratique.

5.- Quelques premières leçons

L'atmosphère de meeting qui a été celle de ce « séminaire » montre à quel point la question abordée provoque des réactions passionnelles chez certains éléments se revendiquant du mouvement altermondialiste.

L'histoire de la laïcité en France, constitutive du pacte républicain, est pratiquement inconnue hors de nos frontières. Et ce ne sont pas certains intervenants français de la salle qui auront permis de la faire mieux connaître. Plusieurs d'entre eux – sous les applaudissements de la majorité du public – en ont, en effet, rajouté dans le registre déjà caricatural et outrancier d'une partie des interventions de la tribune.

Cela signifie qu'il faut absolument que le débat sur la laïcité se poursuive dans Attac, mais à partir d'informations sérieuses, en identifiant les questions clés et en refusant le terrorisme intellectuel des accusations de « racisme », « islamophobie », etc ., qui ne devraient pas avoir cours dans une rencontre de militants altermondialistes.

L'une de ces questions me paraît être le rapport entre la citoyenneté et l'engagement religieux. Participe-t-on à la vie civique, et notamment au mouvement altermondialiste, d'abord en tant que citoyen (éventuellement, de surcroît, engagé dans une religion) ou d'abord en tant que musulman, catholique, bouddhiste ou autre, membre d'une communauté particulière, qui se reconnaît prioritairement, voire exclusivement dans cette dernière ? Le communautarisme exacerbé est-il compatible avec l'altermondialisme ? Il est à cet égard significatif que le mot « citoyen » n'ait pas été prononcé une seule fois à la tribune...

II.- MON INTERVENTION

A peine la tribune avait-elle terminé son monologue, que plusieurs dizaines de participants ont aussi voulu donner leur point de vue. Dans les limites de temps disponible, chacune de leurs prises de parole ne pouvait donc qu'être brève. La majorité de ces interventions était d'une grande virulence contre la loi. Les quelques voix dissonantes ont été noyées sous les huées de la plus grande partie de la salle, comme indiqué plus haut. Je n'ai donc pas pu traiter les différents points (très loin d'être exhaustifs) sur lesquels j'avais pris des notes pendant la première partie du

« séminaire ». Voici ce que je prévoyais de dire et que je n'ai pu exprimer qu'en partie.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Contrairement à ce que certains intervenants ont dit ou laissé entendre à la tribune, je veux rappeler que la loi française sur les signes religieux ostensibles ne vise que les établissements scolaires publics, et qu'elle porte sur tous les signes religieux, pas seulement sur ceux des musulmans. Elle n'interdit aucune tenue vestimentaire en dehors de ces établissements.

Il est certain que cette loi a été largement votée pour de mauvaises raisons, à des fins électoralistes, mais cela n'enlève rien à la justesse de son contenu. Je suis favorable à ce texte, comme le sont la très grande majorité des citoyens français, la très grande majorité des enseignants et, j'en suis persuadé, la majorité des musulmans vivant en France : ils ne se reconnaissent pas, en effet, dans les groupes fondamentalistes ou leurs « compagnons de route » « laïques » qui prétendent parler en leur nom et qui occupent la scène médiatique et celle des forums sociaux.

Je n'ai pas la compétence théologique pour me prononcer sur le fait de savoir si le voile est ou non une « obligation » religieuse, mais je constate qu'il est seulement porté par une infime minorité de femmes musulmanes. Je constate aussi que les difficultés d'application de la loi ne concernent qu'une centaine de jeunes filles, alors qu'il y a, je crois, 7 ou 8 millions d'enfants scolarisés en France. C'est donc une question qui appartient désormais au passé et qui ne méritait donc pas un séminaire au FSE : tout à fait normalement, et avec l'appui de l'opinion, la loi est entrée en vigueur. La presse ne s'y intéresse même plus, c'est tout dire...

La tribune nous a offert une véritable caricature de « débat », indigne d'un forum social européen : on n'a entendu qu'un seul son de cloche chez les 7 intervenant(e)s.

Je suis profondément scandalisé par les accusations de « racisme » lancées contre la « tradition française ». Cette « tradition française » est aussi celle des luttes anti-coloniales auxquelles, en leur temps, j'ai activement participé, comme tant d'autres de ma génération.

La principale raison pour laquelle je suis favorable à la loi est qu'elle empêche l'école de se transformer en « marché » dont les différentes religions veulent se tailler des parts. Ce n'est pas un hasard si les autorités religieuses catholiques et judaïques ne voulaient pas non plus de ce texte. La brèche ayant été ouverte par le voile islamique - qui, toutes choses égales par ailleurs, constitue un signe aussi « ostensible » que celui des marques et des logos -, elles auraient pu, elles aussi, « faire jouer la concurrence » et faire arborer leurs propres signes « ostensibles »

à l'école en espérant qu'ils attireraient de nouveaux adeptes. A la fin de l'année, chacune d'elles aurait fait le bilan de sa campagne marketing.

L'école ne doit pas devenir un espace où les jeunes sont autant de « cibles » livrées au prosélytisme, voire aux pressions, qu'ils soient le fait des marques ou des religions. C'est là une conception authentiquement néolibérale, dont je suis ahuri que des altermondialistes puissent la soutenir.

Pour ma part, je suis radicalement hostile à la dictature des marchés comme principe d'organisation de la société. Je suis donc par conséquent hostile à la transformation de l'école en terrain de recrutement pour les divers cultes, et où, comme le dit la « Constitution » européenne, la concurrence serait « libre et non faussée ».